



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 24 mars 2022 à 18 h 00 à la salle des fêtes de Bourdeaux

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 30

Nombre de procurations : 7

Absents excusés : 2

Étaient présents :

Mesdames : I. COINTAULT; C. MOULIN; M. MARTIN; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE;
F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; P. REYNAUD; J-P. FABRE;
L. VINCENT; C. BUSSAT; P. BENOIT; B. DELPAL; M. EBERHARD; J. GLAYSE; M. ROUSSET; P. MAGNAN;
R. PALLUEL ; S. GALDEMAS; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; F. MUCKE; A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. STEINE Frédéric (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)
Mme GIRARD Laurence (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)
M. TERROT Serge (pouvoir à M. DIDIER Thierry)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
M. BELLE Mickaël (pouvoir à Fabienne SIMIAN)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à M. EBERHARD Marc)
M. BERRARD Philippe (pouvoir à SYLVESTRE Nicole)

Était absent et représenté par sa suppléante :

M. BOMPARD Guy (suppléante Mme RODET Fanny)

Étaient absents et excusés :

M. LIOTARD Marc
M. POISSON Jean-François

1 - Ouverture de la séance

La Présidente, F. SIMIAN, accueille les conseillers communautaires.

F. SIMIAN revient sur les tristes évènements de ces derniers temps, la guerre en Ukraine et le décès de Y. MAGNIN maire de Le Poët-Laval.

La Présidente rend hommage à Y. MAGNIN en soulignant son attachement à sa mission de Vice-président de la commission « Culture – Solidarités » à la Communauté de Communes. Elle demande à respecter une minute de silence en sa mémoire.

Concernant la guerre en Ukraine, depuis la mise en place des points réguliers, qui sont effectués par la Préfecture en visioconférence, elle y participe et relaye les informations auprès des maires.

F. SIMIAN laisse la parole à T. DIDIER maire de Bourdeaux. Il souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires et est heureux de les accueillir. Il informe que durant ce printemps de nombreuses manifestations festives sont prévues sur la commune. D'autre part, une réunion publique se tiendra vendredi prochain sur le projet d'accueil d'ukrainiens, car la commune en lien avec des associations envisagent de proposer deux logements à des familles. S. TERROT, maire de Truinas propose également un logement sur la commune.

La Présidente, F. SIMIAN remercie la présence de V. FRAYSSE, conseillère aux décideurs locaux, représentante du percepteur, J. QUINQUETON.

F. SIMIAN procède à l'appel des présents, le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

2 - Approbation du procès-verbal du 27.01.2022

F. SIMIAN demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 27.01.2022.
Le procès-verbal du 27 janvier est approuvé à la majorité (3 abstentions: G. LEOPOLD, P. REYNAUD, P. MAGNAN) des conseillers communautaires présents.

3 - Approbation des Comptes de Gestion 2021

F. SIMIAN précise que les chiffres des Comptes de Gestion sont les mêmes que ceux des Comptes Administratifs.

V. FRAYSSE confirme et certifie l'exactitude des chiffres inscrits sur les Comptes de Gestion et Comptes Administratifs pour chaque budget, sont similaires aux centimes près.

F. SIMIAN passe au vote en proposant de passer l'ensemble des budgets en même temps. L'assemblée approuve cette proposition.

Délibération n°05/2022 : Approbation des Comptes de Gestion 2021.

Les comptes de gestion 2021:

- du Budget Général
- du Budget "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit"
- du Budget "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit"
- du Budget "Déchets ménagers et assimilés"
- du Budget "Régie de distribution de chaleur"

étant conformes aux Comptes Administratifs 2021,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **ACCEPTE les comptes de Gestion 2021;**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces utiles à cette décision.**

4 - Approbation des Comptes Administratifs 2021

Un exemplaire des Comptes Administratifs 2021 a été envoyé à chaque conseiller communautaire.

F. SIMIAN rappelle que les comptes administratifs doivent être votés par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et par opération pour la section d'investissement. Elle propose de procéder à un vote global à la fin de la présentation des CA.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des délégués présents.

Elle propose à l'assemblée de désigner le président de séance qui fera voter les CA en la personne de G. MORÉNAS-MORIN, proposition acceptée par l'assemblée.

3.1 - Budget Général

Fabienne SIMIAN donne lecture du compte administratif du budget général - section de fonctionnement puis d'investissement.

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Mandat émis
0 11	Charges à caractère général	315 400,58
0 12	Charges de personnel et frais assimilés	836 723,56
0 14	Atténuations de produits	1 512 871,00
0 42	Opération d'ordre de transfert entre sections	514 410,37
65	Autres charges de gestion courante	850 390,22
66	Charges financières	9 830,50
67	Charges exceptionnelles	40 355,17
68	Dotations aux amortissements et provisions	19,10
TOTAL		4 080 000,50

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Mandat émis
0 13	Atténuation de charges	3 971,36
0 42	Opération d'ordre de transfert entre sections	475 318,40
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	242 157,36
73	Impôts et taxes	2 774 048,42
74	Dotations, subventions et participations	966 205,03
75	Autres produits de gestion courante	9 087,87
76	Produits financiers	1,30
77	Produits exceptionnels	12 287,85
TOTAL		4 483 077,59

Ch. BUSSAT demande ce que signifient les charges et les produits rattachés et les mandats émis ?
 B. BERARD explique que ces charges et produits ont été engagés sur l'exercice 2021 mais n'ont pas été payés en 2021. Ils seront rattachés au moment du paiement à l'exercice ou ils ont été engagés.

M-A.BARBE souhaite que soient inscrits et remis à jour le taux des taxations (par rapport au nombre d'habitants) et compensations (la Taxe Professionnelle) de La Bégude-de-Mazenc. Car la commune reverse plus que Dieulefit à la CCDB ?

V. FRAYSSE reviendra sur ce sujet au moment de la présentation de la fiscalité.

Section d'investissement

	Aménagement Crèches (22)		Matériel et Mobilier (26)		Aménag. Maison de la Céramique (28)		Invest. Centre de Loisirs (30)		Aménagements touristiques (31)	
	Réalisé 2021	R à R	Réalisé 2021	R à R	Réalisé 2021	R à R	Réalisé 2021	R à R	Réalisé 2021	R à R
DÉPENSES	47 676,30	25 703,00	3 113,82	0,00	6 969,60	0,00	16 455,48	0,00	31 269,25	0,00
21 Immobilisations corporelles			1 102,75		6 969,60				31 269,25	
23 Immobilisations en cours	47 676,30	25 703,00	2 011,07				16 455,48			
RECETTES	6 888,78	45 000,00	1 835,80	1 013,00	36 339,23	24 000,00	21 985,64			
10222 FCTVA	6 888,78		510,80		1 143,29		2 699,35		5 129,40	
131 Subv. d'invest. transférables			1 325,00	1 013,00					25 059,84	
132 Subv. d'invest. non transférables		45 000,00			35 195,94	24 000,00	19 286,29			

	Fibre optique (33)		Aménagements culturels (34)		Siège de la CCDB (36)		Opération Non affecté	
	Réalisé 2021	Réalisé 2021	R à R	Réalisé 2021	R à R	Réalisé 2021	R à R	
DÉPENSES	727 800,00	6 000,00	3 066,00	6 387,25	3 744,00	111 760,89		
001 Solde d'exécution						49 392,77		
040 Amortissement des subventions						7 318,40		
16 Emprunts et dettes assimilées						55 049,72		
198 Neutralisation amortissements sub	468 000,00							
204 Subv d'équipements versées	259 800,00							
21 Immobilisations corporelles								
23 Immobilisations en cours		6 000,00	3 066,00	6 387,25	3 744,00			
RECETTES	468 000,00	0,00	0,00	338,88	0,00	172 147,07	1 300 000,00	
10222 FCTVA				338,88				
1068 Excédents de fonct. capitalisés						125 736,70		
040 Opérations d'ordre entre sections						46 410,37		
10 Dotation, fonds divers et réserves						125 736,70		
280415								
82 Autres groupements	468 000,00							

F. SIMIAN spécifie qu'à la suite du budget général (BG) il y a un détail des subventions et participations reversés en 2021.

M-A. BARBE demande quand et à quel taux l'emprunt pour la fibre optique a été signé ?

P. STADLER répond que celui-ci a été contracté le 01 janvier 2022 à un taux de 0.77%. Cet emprunt a été passé en décision de la Présidente en fin d'année (voir PV du conseil du 27/01/2022).

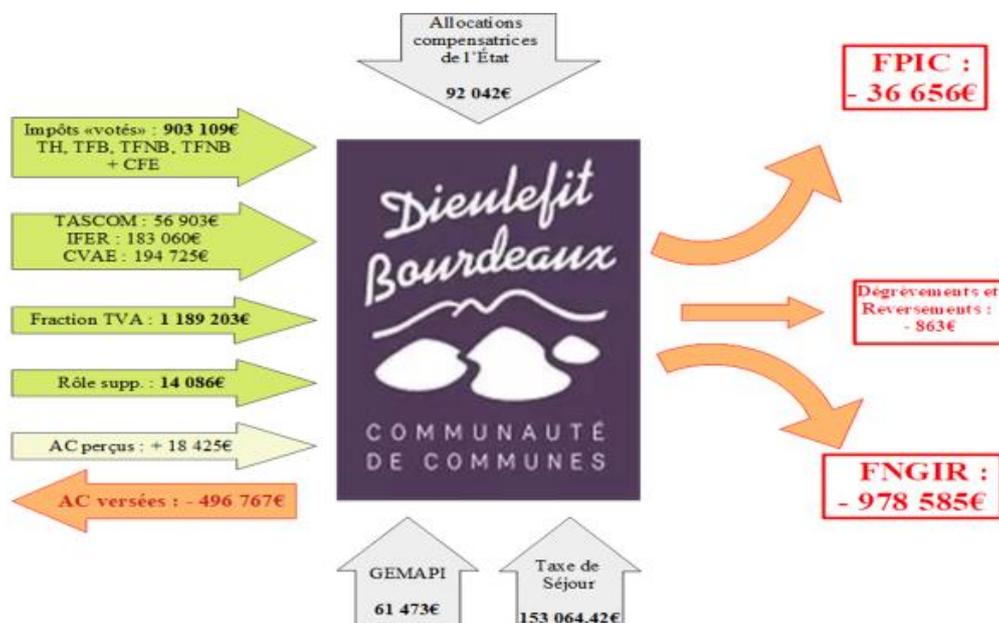
M-A BARBE souligne que pour les opérations : aménagements crèches et les aménagements touristiques les RAR sont encore élevés ?

F. SIMIAN précise que les travaux de la crèche à Bourdeaux sont en cours, pour la partie aménagements touristiques la partie attribuée représente l'achat des panneaux Rézo Pouce et il reste à réaliser le projet de signalétique d'information locale (SIL).

P. MOSSAZ s'interroge pour le projet SIL qui paraît stagner ?

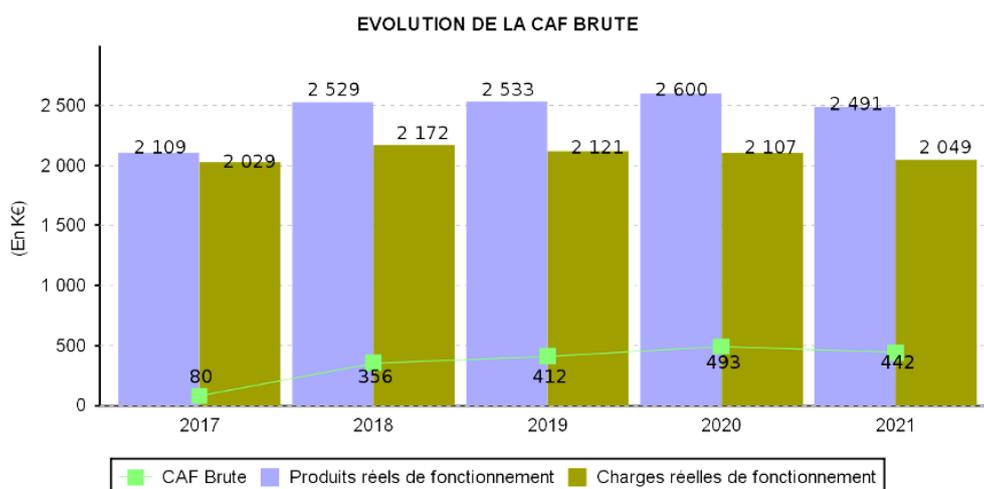
M. EBERHARD, rappelle le manque de réactivité de certaines communes à répondre pour les besoins de leurs entreprises. Certains entrepreneurs ont souhaité de nombreuses lames puis ont revu à la baisse leurs besoins. Avec les changements, les modifications et les non réponses de certaines communes, le bon de commande ne peut être lancé.

F. SIMIAN laisse la parole à V. FRAYSSE, qui présente et fait un point sur le système de fiscalité entre produits et reversements : références aux chapitres 73 et 014 du BG de la section de fonctionnement.

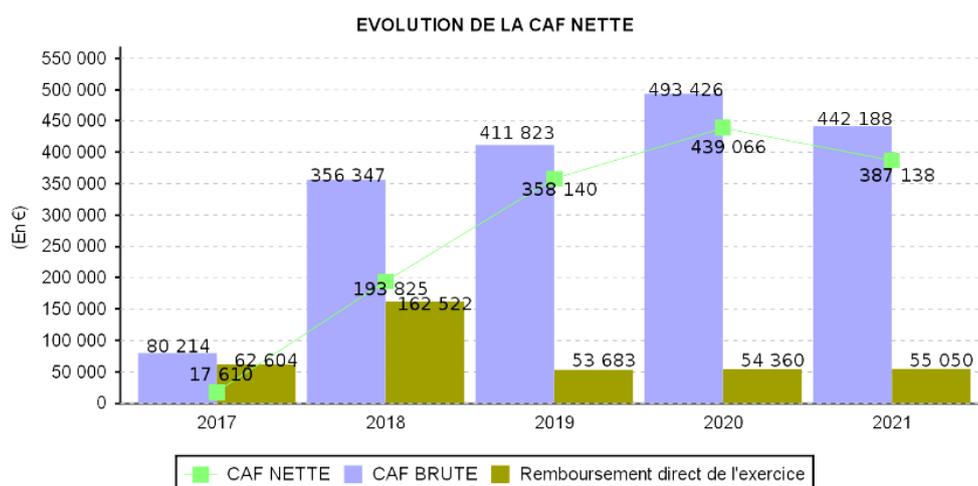


V. FRAYSSE décrit aussi différentes notions financières aux conseillers communautaires: la capacité d'autofinancement brute, nette, le coefficient d'autofinancement courant, le poids des dépenses obligatoires, le ratio de rigidité, le niveau d'endettement, le poids de la dette.

La capacité d'autofinancement brute



La capacité d'autofinancement nette



Le coefficient d'autofinancement courant

Ratio permettant de mesurer l'aptitude de la commune à **autofinancer ses investissements**, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes

	Le coefficient d'autofinancement courant					Repère - 2021
	2017	2018	2019	2020	2021	Strate départementale
Coefficient d'autofinancement courant	0,99	0,92	0,86	0,83	0,84	0,91

En 2021, 84 % des recettes réelles de fonctionnement sont affectées aux charges de fonctionnement et au remboursement du capital de l'emprunt.

La capacité d'autofinancement des investissements est donc de 16 %.

Le poids des dépenses obligatoires

En fonctionnement, 3 postes de dépenses sont obligatoires / incompressibles : **les charges de personnel, les contingents et participations, les charges d'intérêts**

Le ratio de rigidité permet de mesurer le poids de ces charges sur les recettes réelles de fonctionnement.

	2020	2021
Charges de personnel	791 665	832 752
Contingents obligatoires	415 988	421 566
Charges d'intérêts	10 476	8 930
Recettes réelles	2 600 375	2 490 917

Recettes réelles de fonctionnement

F. SIMIAN rappelle qu'une note sur l'effectif des agents à la CCDB a été adressé à chaque conseiller (organigramme, calcul des équivalents temps plein compris les saisonniers, ...) et un tableau descriptif des emprunts en cours contractés par la CCDB.

F. SIMIAN demande s'il y a des questions.

M-A. BARBE souhaite interrompre le versement de la participation faite au syndicat départemental de la télévision SDTV Drôme puisque que la ville de Die ne verse pas sa cotisation et bénéficie de l'offre ?

F. SIMIAN informe que le SDTV Drôme dans le procès-verbal de son dernier comité syndical indique effectivement que la ville de Die a un impayé de 127 449€ et qu'il a été décidé d'effectuer des micros coupures régulières de la TNT (après un vote à l'unanimité des membres). Dossier à suivre pour voir comment la ville va réagir.

F. SIMIAN donne la parole à M. EBEHRARD VP de la commission Développement Économique. Il présente le compte administratif du budget annexe : activités économiques locatives en section de fonctionnement et en section d'investissement.

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Mandat émis
0 11	Charges à caractère général	15 179,00
67	Charges exceptionnelles	1 822,55
0 42	Opération d'ordre de transfert entre sections	19 392,00
TOTAL		36 393,55

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Mandat émis
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 838,89
75	Autres produits de gestion courante	26 432,51
77	Produits exceptionnels	861,12
0 42	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 272,00
TOTAL		34 404,52

M. EBERHARD demande s'il y a des questions.

P. MOSSAZ souhaite connaître le retour de l'analyse économique en terme d'investissement et de production de recettes ?

M. EBERHARD précise que suite à sa demande, V. FRAYSSE a effectué une analyse financière rétrospective, qui sera présentée lors de la prochaine commission « Développement économique ».

Section d'investissement

		Réalisé 2021	R à R
DÉPENSES		52 372,70	0,00
2132	Opérations d'équipement	36 203,82	
16	Emprunt	11 896,88	
040	Amortissement des subventions	4 272,00	0,00
RECETTES		154 887,02	0,00
13	Subventions d'investissement	104 406,65	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	30 573,80	
165	Dépôt et cautionnements	514,57	
040	Amortissement des immobilisation	19 392,00	

V. FRAYSSE donne les ratios liés du budget annexe : « Activités économiques locatives » :

- CAF brute : 13 131
- CAF nette : 1864 (capital de l'emprunt : 11 267€)
- Le CAC (coefficient de financement courant) : 0.94 soit 6% pouvant être consacré aux investissements
- Ratio de rigidité : 0%
- Ratio d'endettement : 3.74 (en année CAF brute : + 8 ans)

M. EBEHRARD présente ensuite le compte administratif du budget annexe : Création de zones d'activités - section de fonctionnement et section d'investissement.

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Mandat émis
0 11	Charges à caractère général	10 214,01
65	Autres charges de gestion courante	0,29
66	Charges financières	1 033,59
0 42	Opération d'ordre de transfert entre sections	432 621,03
TOTAL		443 8868,92

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Mandat émis
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	133 854,00
74	Dotations et participations	34 015,10
0 42	Opération d'ordre de transfert entre sections	275 999,82
TOTAL		443 868,92

Section d'investissement

		Réalisé 2020
DÉPENSES		643 422,56
001	Déficit antérieur reporté	311 135,74
16	Emprunts et dettes assimilées	56 287,00
0 40	Amortissement des subventions	275 999,82
RECETTES		432 621,03
0 40	Amortissement des immobilisations	432 621,03

Après la présentation F. SIMIAN demande à V. FRAYSSE d'apporter des précisions sur ce budget. Elle explique que ce budget annexe suit un stock de terrains, il est temporaire jusqu'à la dernière vente et n'a pas de ratios associés. Dans un budget classique les dépenses sont inscrites pour une partie en fonctionnement et pour une autre en investissement, dans celui-ci tout est traité en fonctionnement et en fin d'exercice les terrains non vendus représentent des stocks d'où une section de fonctionnement à 0.

F. SIMIAN donne la parole à P. BERRARD VP de la commission Gestion des déchets. Il présente le compte administratif du budget annexe : Déchets ménagers et assimilés en section de fonctionnement et en section investissement.

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Mandat émis
0 11	Charges à caractère général	429 502,72
0 12	Charges de personnel et frais assimilés	112 317,22
65	Autres charges de gestion courante	617 614,09
66	Charges financières	3 989,59
67	Charges exceptionnelles	11 023,98
68	Dotations aux provisions	2 381,95
0 42	Opération d'ordre de transfert entre sections	155 355,82
TOTAL		1 332 185,37

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Mandat émis
013	Atténuation de charges	831,06
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 249 296,55
74	Subventions d'exploitation	142 243,17
75	Autres produits de gestion courante	5 655,47
77	Produits exceptionnels	33 947,39
0 42	Opération d'ordre de transfert entre sections	39 441,02
TOTAL		1 471 414,66

Section d'investissement

		Réalisé 2020
DÉPENSES		
		82 535,00
21	Immobilisations corporelles	14 842,56
23	Immobilisation en cours	11 305,98
16	Emprunts et dettes assimilées	16 945,44
0 40	Opérations d'ordre entre sections	39 441,02
RECETTES		
		340 860,03
13	Subventions d'investissement	183 438,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 065,81
0 40	Opérations d'ordre entre sections	155 355,82

V. FRAYSSE donne 3 ratios liés au budget OM :

- Le CAC (coefficient de financement courant) : 0.83 soit 17% pouvant être consacré aux investissements
- Ratio de rigidité : 8.07%
- Ratio d'endettement : 0.12

F. SIMIAN demande s'il y a des questions.

M-A. BARBE, constate une forte augmentation des produits exceptionnels, au chapitre 77 titres émis ?

P. BERRARD répond que c'est de la régularisation de mandats annulés du SYPP sur l'année 2020.

S. GALDEMAS souligne qu'il est indiqué un détail des chapitres 658 et 611 (gestions des quais de déchèteries, les collectes, péréquation) en annexe et qu'elle n'est pas présente.

C'est un oubli, P. BERRARD demandera au service gestion des déchets de l'adresser aux conseillers.

M-A. BARBE souhaite une synthèse des tonnages de chaque flux pour souligner la bonne évolution et sensibiliser les habitants.

R. PALLUEL souhaite un investissement sur le remplacement des colonnes obsolètes.

P. MOSSAZ souligne qu'une répercussion de l'inflation de l'énergie sera effectuée sur le coût de la collecte et effectuée sur le coût de la collecte et le besoin d'une projection dès aujourd'hui avec le montant des recettes autres produits d'activités annexe.

F. SIMIAN donne la parole à A. JEUNE VP de la commission Agriculture-Forêt- Gestion de l'espace. Il présente le compte administratif du budget annexe : Régie de distribution de chaleur en section de fonctionnement et en section d'investissement.

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Mandat émis
0 11	Charges à caractère général	47 172,26
0 42	Opération d'ordre de transfert entre sections	14 054,87
TOTAL		61 227,50

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Mandat émis
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	42 997,70
74	Subventions d'exploitation	9 525,00
0 42	Opération d'ordre de transfert entre sections	8 568,00
TOTAL		61 090,70

Section d'investissement

		Réalisé 2020
DÉPENSES		
		8 568,00
0 40	Amortissement des subventions	8 568,00
RECETTES		
		37 832,20
001	Excédent antérieur reporté	23 777,33
0 40	Amortissement des immobilisations	14 054,87

V. FRAYSSE donne 3 ratios principaux sur le budget « Régie de distribution de chaleur » :

- CAF brute : 5 350
- CAF nette : 5 350 (aucun emprunt à rembourser)
- Le CAC (coefficient de financement courant) : 0.90 soit 10% pouvant être consacré aux investissements
- Ratio de rigidité : 0%
- Ratio d'endettement : 0%

A. JEUNE informe qu'un audit de fonctionnement va être mis en place sur le réseau avec études de : l'exploitation, le fonctionnement des chaudières. Pour établir fin 2022 une maîtrise des coûts du réseau chaleur.

F. SIMIAN stipule que les numéros des délibérations inscrites sur le projet de délibération, vont s'inverser pour établir le bon ordre des votes en premier lieu CG et ensuite les CA

M-A BARBE demande un engagement écrit pour la réévaluation des taux de cotisation que la commune verse à la CCDB.

F. SIMIAN répond que V. FRAYSSE et les services de la CCDB vont étudier ce cas.

F. SIMIAN laisse la parole à G. MORÉNAS-MORIN, 1^{ère} Vice-présidente qui fait procéder aux votes des 5 comptes administratifs.

F. SIMIAN quitte la séance et ne prend pas part aux votes.

Délibération n°06/2022 : Approbation des Comptes Administratifs 2021.

Au 31 Décembre 2021, les Comptes Administratifs présentaient les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultats	
			Excédent	Déficit
Budget Général	4 080 000.50	5 874 740.23	1 794 739.73	
Budget Annexe 1 : Activités économiques locatives sur Le Pays de Dieulefit	36 393.55	34 404.52		1 989.03
Budget Annexe 2 : Création de zones d'activités sur Le Pays de Dieulefit	443 868.92	443 868.92	0	0
Budget "Déchets ménagers et assimilés"	1 332 185.37	1 765 819.14	433 633.77	
Budget "Régie de distribution de chaleur"	61 227.50	69 317.96	8 090.46	

	INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultats	
			Excédent	Déficit
Budget Général	957 432.63	737 724.64		219 707.99
Budget Annexe 1 : Activités économiques locatives sur Le Pays de Dieulefit	285 937.73	154 887.02		131 050.71
Budget Annexe 2 : Création de zones d'activités sur Le Pays de Dieulefit	643 422.56	432 621.03		210 801.53
Budget "Déchets ménagers et assimilés"	163 393.96	340 860.02	177 466.07	
Budget "Régie de distribution de chaleur"	8 568.00	37 832.20	29 264.20	

Fabienne SIMIAN ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- APPROUVE les résultats des Comptes Administratifs 2021 tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

G. MORÉNAS-MORIN rappelle que les annexes vont circuler pour signature.

F. SIMIAN revient dans la salle.

F. SIMIAN excuse le départ de P. BERRARD à 19h50, celui-ci a donné pouvoir à N. SYLVESTRE

5 - Affectation des résultats

5.1 – Budget Général.

Délibération n°07/2022 : Affectation du résultat 2021 budget général.

Voir page n°6 du Compte Administratif.

BUDGET GENERAL

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Général,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le Compte Administratif 2021 présente un excédent de fonctionnement de 1 794 739.73€,

DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :

1 – Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.0€
2 - Report en fonctionnement R 002	1 794 739.73€

5.2 – Budget Activités économiques locatives.

Délibération n°08/2022 : Affectation du résultat 2021 budget "Activités économiques locatives".

Voir page n°6 du Compte Administratif.

BUDGET ANNEXE 1 – Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe 1 " Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit ",
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le Compte Administratif 2021 présente un excédent de fonctionnement de - 1 989.03 €,

DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents:

1 - Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
2 - Report en fonctionnement R 002	1 989.03 €

5.3 - Budget Création de zones d'activités.

Délibération n°09/2022 : Affectation du résultat 2021 budget "Création de zones d'activités".
Voir page n°6 du Compte Administratif

BUDGET "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit"

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit",
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le Compte Administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement de 0 €,

DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :

1 - Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
2 - Report en exploitation R002	0.00 €

5.4 - Budget Déchets ménagers et assimilés.

Délibération n°10/2022: Affectation du résultat 2021 budget "Déchets ménagers et assimilés".
Voir page n°5 du Compte Administratif.

BUDGET "Déchets ménagers et assimilés"

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget "Déchets ménagers et assimilés",
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le Compte Administratif 2021 présente un excédent de fonctionnement de 433 633.77 €,

DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :

1 - Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
2 - Report en exploitation R002	433 633.77 €

5.5 - Budget Régie de distribution de chaleur.

Délibération n°11/2022: Affectation du résultat 2021 budget "Régie de distribution de chaleur".
Voir page n°5 du Compte Administratif.

BUDGET "Régie de distribution de chaleur"

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget "Régie de distribution de chaleur",
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le Compte Administratif 2021 présente un excédent de fonctionnement de 8 090.46 €,

DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents:

2 – Report en fonctionnement R002

8 090.46 €

F. SIMIAN remercie B. BERARD et P. STADLER pour le travail effectué sur les comptes administratifs.

6 – Le point sur la Commission « Défi climat - Habitat »

F. SIMIAN donne la parole à G. MORÉNAS-MORIN, Vice-présidente en charge de la Commission "Défi climat - Habitat".

G. MORENAS rappelle la réunion pour le Programme Local de l'Habitat (PLH) le mardi 29 mars à la salle des fêtes de Le Poët-Laval, tous les maires sont invités à participer à ce COPIL de mi-parcours.

Elle évoque les projets pour l'année 2022.

HABITAT : 51 335 €

- Animation et suivi du PIG par SOLiHA : 12 000 €
- Fonds d'avance pour travaux d'habitat indigne ou insalubre : 3 000€
- Mise en place du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat et animation par le CEDER : 7 400 €
- Etude pré-opérationnelle d'OPAH RU : 41 835 € (ANAH 17 400 €, Département 7500 €)
- Missions CAUE (CCDB et communes) : 9000 € conventions en cours et 3 000 € provisionnement
- Mise en place d'une aide financière pour le chauffage ou l'eau chaude solaire : 5 000 €

MOBILITES : 8 000€

- Poursuite de la construction du Schéma Directeur Cyclable : en interne
- Cotisation RézoPouce : 3 000€
- Ajustement et renouvellement d'aides financières à l'achat de vélo : 5 000 €

DEVELOPPEMENT des ENERGIES RENOUVELABLES : 25 000€

- Etude gisement EnR sur les équipements publics : 20 000 €
- Mise en place d'une aide financière pour le chauffage ou l'eau chaude solaire pour les particuliers : 5 000 €

ANIMATION/ SENSIBILISATION : 3 000€

- Formation élus/agents : 1500 €
- Sensibilisation et dynamisation acteurs locaux : 1 500 €

Elle précise que le renouvellement des aides vélos est acté avec une particularité, la commission propose que cette aide soit également attribuée aux vélos de loisirs et pas qu'aux VAE (vélo à assistance électrique).

R. PALLUEL demande combien de vélos ont été financés ?

G. MORÉNAS-MORIN répond que 33 VAE ont été financés en 2021.

P. BENOIT demande si un bilan est prévu pour Rézo Pouce ?

G. MORÉNAS-MORIN confirme qu'un bilan sera effectué à la fin de cette opération.

J. GLAYSE rapporte que suite à l'assemblée générale de la SAS Centrales Villageoises de la Lance, la situation est bonne, développement d'un projet pilote de toits photovoltaïques avec désamiantage pour les toits d'exploitations agricoles, une recherche s'effectue sur l'autoconsommation collective dans un rayon de 20 km (projet basé sur Roche-Saint-Secret).

7 – Le point sur la Commission « Tourisme-Patrimoine »

F. SIMIAN donne la parole à E. BOUVIER, Vice-président, en charge de la Commission "Tourisme-Patrimoine" qui présente les projets 2022 :

- Subvention de fonctionnement OT : 165 000€
- Certification Qualité Tourisme : 2 600€
- Subvention de fonctionnement Maison de la Céramique : 65 000€
- Plan de communication de la Maison de la Céramique : 5 000€

- Fonctionnement Sports Nature (label base VTT, entretien des chemins randonnées pédestres et VTT) : 6 900€
- Base trail : 16 000 € (Département 9 600€)
- Promotion et communication touristique : 8 200€
- Cotation « Destination Drôme Provençale » : 6 200€
- Label Plus beaux villages de France (2 900€) et adhésion association Sur les Pas des Huguenots (1 500 €)
- Plateforme numérique collecte taxe de séjour (2 900 €) et maintenance annuelle de la borne numérique touristique (2 220 €)
- Observatoire Flux vision tourisme : 1 200€
- Recette taxe de séjour 2021 : 132 600€

Il précise concernant le projet de base trail (parcours labélisés avec différents niveaux de difficultés, bleu, vert, rouge, noir) que la demande de pratique est importante sur cette nouvelle activité et que c'est maintenant qu'il faut se lancer. Des subventions seront allouées par la Département (à hauteur de 60%). Un prestataire sera sollicité pour ce projet car impossibilité de l'effectuer en interne.

Concernant la taxe de séjour, le montant indiqué est net, c'est-à-dire que le prélèvement départemental a été enlevé. Pour rappel en 2020, elle était de 99 901€ et en 2021 de 132 549€. Avec la plateforme de gestion taxe de séjour, sur 6 ans (2015 à 2021) le montant collecté a augmenté de 103,5 %.

C. MOULIN informe qu'elle a participé au conseil d'administration de l'office de tourisme et félicite la nouvelle directrice pour son implication et le travail effectué. E. BOUVIER confirme cet avis, car elle sort de l'école, mais rappelle aussi le travail effectué par M. TERROT. Il rappelle aux maires qu'un questionnaire sur la stratégie touristique a été adressé à toutes les communes pour un retour avant le 31 mars.

Délibération n°12/2022 : Fin de mise à disposition du local de l'Office de Tourisme de La Bégude-de-Mazenc.

Éric BOUVIER, Vice-président en charge de la commission "Tourisme - Patrimoine", rappelle que la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion de l'Office de Tourisme de Pays » a été transférée des communes à l'EPCI en 2005 et qu'en application des articles L1321-1 et suivants du CGCT, la commune qui possède des biens meubles et immeubles est tenue de transférer à l'EPCI les biens nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Un procès-verbal de mise à disposition des biens du bâtiment de l'Office de Tourisme a été signée le 17 février 2006 entre la commune de La Bégude de Mazenc et la Communauté de Communes.

Il explique, que le bureau d'accueil de La Bégude de Mazenc fermé au public depuis novembre 2018 servait encore de bureau administratif à la directrice et les vitrines étaient utilisées pour continuer à promouvoir le tourisme sur le territoire. Au cours de l'année 2021, une borne tactile d'information touristique a été implantée à La Bégude de Mazenc afin d'offrir une information touristique dynamique et en continu et la nouvelle directrice privilégie le télétravail plutôt que l'utilisation de ce bureau.

Dans ce cadre, la commune de La Bégude de Mazenc, souhaite pouvoir récupérer le bureau d'une superficie de 21.09 m²

Eric BOUVIER propose, que le bâtiment n'étant plus utile à la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux pour l'exercice de sa compétence, puisse lui être restitué à La Bégude de Mazenc et réintégré dans son patrimoine.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **PRONONCE** la désaffectation du bureau de l'Office de Tourisme à La Bégude de Mazenc en application de l'article L.1321-3 du CGCT,
- **DIT** que la commune de La Bégude de Mazenc recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations sur le bâtiment ;
- **APPROUVE** la fin de la mise à disposition du bâtiment ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

8 – Le point sur la Commission « Gestion des Déchets ».

F. SIMIAN prend la parole à la place de P. BERRARD, Vice-président, en charge de la Commission "Gestion des déchets".

Elle informe sur les différents projets 2022 :

Communication et prévention des déchets :

- Intensification du travail autour des refus de tri (état des lieux PAV, suivi de collectes, caractérisations emballages, ...)
- Poursuite du plan de communication (refus de tri, réduction des OM et encombrant)
- Réalisation de visites du centre de tri (Métrapolis)
- Déploiement d'actions de communication ponctuelles auprès des usagers (via les ambassadeurs du tri du SYPP)

Mise en œuvre de la tarification incitative :

- Suivi du fonctionnement général du service et ajustement,
- Aménagements de la déchèterie de Bourdeaux,
- Emission du courrier « suivi de consommation 2021 » avec choix du forfait 2022 pour les particuliers (+ document explicatif sur l'augmentation des coûts)
- Emission de la facture ReOMi, poursuite année blanche professionnels
- Travail sur la grille tarifaire des professionnels et quantification des encombrants en déchèterie
- Mise à jour de « l'encadrement règlement » (règlement de collecte et règlement de facturation).

C. MOULIN demande à ce que les entreprises paysagères (déchets verts) puissent rencontrer les services.

F. SIMIAN a relancé les services, qui vont convenir d'une rencontre.

9 – Le point sur la Commission « Enfance-Jeunesse ».

N. SYLVESTRE, Vice-présidente, en charge de la Commission "Enfance-Jeunesse" informe sur les différents projets de 2022 :

Les services Petite Enfance :

- 3 crèches : La Bégude de Mazenc, Dieulefit et Bourdeaux.
Participation de la CCDB au fonctionnement : 303 000 € + 6 750 € (crèche de Grignan) - Participation CAF : 87 500€ + MSA 6 770€
Projet avec le CEDER ateliers éco parentalité sur les 3 structures : 500€
- RPE + LAEP à La Bégude de Mazenc et Dieulefit : 49 400 € (hors salaires) - Participation CAF 23 500 € + MSA 800€ + Département 1 500€.

P. BENOIT quel est le lien avec la crèche de Grignan ?

N. SYLVESTRE répond que LA CCDB participe au fonctionnement de cette crèche pour les enfants de Roche-Saint Secret.

Les services accueils de loisirs 4/12 ans :

- La Ferme Saint Pol à la Bégude de Mazenc : ouverture sur 13 ou 14 semaines et 35 mercredis.
- ALSH de Bourdeaux : ouverture sur 13 semaines

Les services accueil jeunes :

- Séjour de vacances : 2 séjours en été et 1 séjour en automne.
- Un chantier jeunes
- Accueil de jeunes en périscolaire et vacances 11/17 ans à l'espace Jeunes à Dieulefit
- 1 séjour Accompagnement de projet 13/18 ans (PRAPJ) en avril.
- 3 Semaines passerelle 10/13 ans.
- Animations prévention dans Les collèges de Dieulefit et Cléon D'Andran

N. SYLVESTRE précise que concernant l'accompagnement des jeunes dans le cadre du PRAPJ, 6 adolescents ont défendu leur projet pour un séjour en Corse en avril, devant des membres de la CAF et ont obtenu le maximum de subvention de 2000€.

8 – Le point sur la Commission « Développement - Économique ».

F. SIMIAN donne la parole à Marc EBERHARD, Vice-président, en charge de la Commission « Développement Economique » expose les projets de 2022 :

- Accompagnement des entreprises et poursuite de l'aide à l'investissement : 30 000 € /an
- Poursuite de la commercialisation des lots du parc d'activités de Boulagne (2 compromis signés pour 3 lots , 2 lots réservés, reste 1 lot)
- TZCLD : Accompagnement au montage de la candidature, participation au CLE, Adhésion à l'association Nationale
- Signalétique : Signalétique des PAE et SIL : lancement des bons de commandes et travaux (accord-cadre)
- Consultation et étude sur l'Attractivité du territoire et la stratégie économique intercommunale : 17 000 €
- Participation à la Mission Locale : 10 838 € + à Initiative Portes de Provence : 8 000 €

M. EBERHARD, informe de la transmission aux conseillers de la note n°6 de TZCLD. Une chargée de mission a été embauchée par l'association INTERSTICES pour porter ce projet, il s'agit de Fédérica MORBELLI.

P. MOSSAZ souhaite savoir si un suivi des entreprises qui ont bénéficié des aides à l'investissement est réalisé afin de savoir si cela leur a permis d'évoluer ou pas.

M.EBERHARD répond que cela peut être mis en œuvre et propose d'en discuter en commission afin d'organiser ce suivi.

P. MOSSAZ estime que l'étude effectuée par EPORA sur l'attractivité, n'a pas été concluante.

M.EBERHARD répond qu'EPORA a effectué une présentation mais que l'analyse finale doit nous être adressée.

Il présente la délibération et demande s'il y a des questions.

Délibération n°13/2022 Signature de l'avenant de prolongation pour la mise en œuvre des aides économiques avec la région Auvergne Rhône-Alpes. Convention antérieure délibération 41/2021 du 10 juin.

Marc EBERHARD, Vice-président « Développement économique » rappelle que la CCDB, octroi des aides à l'investissement des entreprises du territoire de Dieulefit-Bourdeaux.

Il explique, que La loi NOTRe confère aux Régions la compétence du développement économique et la mission d'organiser les interventions des collectivités territoriales et de leurs groupements en la matière. La région Auvergne-Rhône-Alpes a établi à cette fin un Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de ces différentes interventions. Le Conseil régional est seul compétent à partir du 1^{er} janvier 2016 pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la Région.

Le cadre de la convention permet à la CCDB d'intervenir auprès des entreprises en s'inscrivant dans les régimes d'aides fixés par la Région.

Il s'agit d'un avenant pour prolonger jusqu'à fin 2022 la convention signée le 11/06/2021, validée par délibération 41/2021 du 10/06/2021.

Marc EBERHARD, donne lecture de l'avenant.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE** l'avenant ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant pour la mise en œuvre des aides économiques avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, ou tout document utile à cette décision.

9 - Le point sur la Commission « Agriculture – Forêt – Gestion de l'espace ».

F. SIMIAN donne la parole à A. JEUNE, Vice-président, en charge de la Commission « Agriculture – Forêt – Gestion de l'espace ».

Il présente les différents projets qui sont en cours sur l'année 2022 :

- Renouvellement du PPT (Plan Pastoral Territorial) 2022-2027 : Accompagnement ADEM et SUACI : 8 700€ (Région 9 300 €, CA Montélimar Agglomération 800 €)
- Renouvellement du PAEC (subventions attendues de l'Etat ou de la Région)
- Accompagnement des projets en cours :
 - Accompagnement du collectif Bassin de Montélimar à l'élaboration d'un avant-projet d'abattage mobile : 60 000 € (Région 23 830€, LEADER 23 830€, CA Montélimar Agglomération 5 960€).
 - Stage et animation dédiée au Projet Alimentaire Territorial (PAT) : 21 000€ (Région 16800€)
 - Stage veille foncière : 3 600 €
 - Gestion des forêts privées : 1 300€
 - Réflexions et montage de projets : Accompagnement des porteurs de projets, appui au développement de pratiques agronomiques innovantes, ...
- Reconnaissance de la Montagne de Miélandre en ENS local : Coordination des études et prestations externes, animation concertation et élaboration d'un Plan de Gestion, conventionnement avec le Département. Etudes : 17 500€ + valorisation du temps agents (Département 17 560 €, LEADER 9 000 €)
- Déploiement du cadastre numérique et passage à X'map : 4 200 €
- Participation aux travaux et opérations d'amélioration de la qualité des eaux et continuité écologique avec les Syndicats de rivières (SMBVL et SMBRJ) : 130 000€ (taxe GEMAPI 68 800€)
- Gestion du réseau de chaleur, des travaux à réaliser et révision de la tarification. Audit du réseau 20 000 € (ADEME 14 000 €)
- Participation à la lutte contre le frelon asiatique : 2 400€

A. JEUNE, informe de l'arrivée de la stagiaire S. RENAUDIE pour la réalisation d'un diagnostic portant sur la production et la consommation dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (PAT).

Il effectue un point sur divers projets suivis par la CCDB :

- Des éleveurs locaux de bovins sont en train d'établir une filière avec un cahier des charges, pour créer une marque intitulée « veau rosé des montagnes de la Drôme ».
- 8 éleveurs constituent une opération de désamiantage avec la SAS Centrale villageoise de la Lance pour changer les toitures en amiante d'exploitations avec des panneaux photovoltaïques.

Délibération n°14/2022 : Renouvellement du Plan Pastoral Territorial du Bassin de Montélimar.

Alain JEUNE, Vice-président en charge de la Commission Agriculture, Forêt, Gestion de l'espace rappelle que la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux assure le portage administratif, la coordination et la mise en œuvre du Plan Pastoral Territorial (PPT) du Bassin de Montélimar.

Le Plan Pastoral Territorial est arrivé à son terme en février 2022. Montélimar Agglomération et la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux envisagent de reconduire ce dispositif d'aide régional et d'élaborer une candidature qui sera déposée à l'automne 2022 pour une validation en commission permanente de la Région Auvergne-Rhône Alpes en fin d'année 2022.

Par conséquent, l'appui de l'ADEM, association pastorale de la Drôme, est sollicité pour l'élaboration de la candidature nécessaire au renouvellement du plan pastoral.

La coordination du renouvellement du PPT Bassin de Montélimar sera assurée par la CCDB en lien avec Montélimar Agglomération. Les temps d'échange multiacteurs préalables et l'élaboration de la candidature seront réalisées avec l'appui de l'ADEM :

- Piloter et coordonner le renouvellement du PPT Bassin de Montélimar en lien avec Montélimar Agglomération et les partenaires techniques et financeurs : ADEM, Région, Département, DDT...
- Organiser et mener des ateliers de travail et comités de pilotage permettant d'échanger et de valider les enjeux, objectifs opérationnels et propositions d'actions pour le prochain PPT : invitation, animation politique et technique, comptes rendus...

- Solliciter les partenaires et maitres d'ouvrage potentiels pour rédiger un programme d'actions sur les différents sujets identifiés. Cette animation doit permettre de faire émerger des projets au cours du plan pour avoir une politique pastorale de territoire cohérente : réalisation de travaux pastoraux, structuration des éleveurs et du foncier, développement de l'écopastoralisme mais aussi des actions plus innovantes en lien avec le changement climatique (diagnostics carbone...).
- Assurer le suivi technique des demandes de financement déposées dans le cadre du renouvellement du PPT : montage du dossier de demande de subvention pour le compte des deux intercommunalités, vérification des pièces justificatives à joindre aux dossiers, transfert des dossiers aux financeurs.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Animation CCDB	5 889,55 €	Subvention Région	9 312,58 €
Couts indirects 15%	883,43 €	Autofinancement Intercommunalités	6 208,40 €
Prestation ADEM	8 400 €	Montélimar	
Prestation SUACI	348 €	Agglomération (87%)	5 401,30 €
		CCDB (13%)	807,10 €
TOTAL	15 520,98 €	TOTAL	15 520,98 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- VALIDE le renouvellement du Plan Pastoral Territorial à l'échelle du Bassin de Montélimar ;
- AUTORISE la Présidente à solliciter auprès des financeurs l'octroi des subventions ;
- AUTORISE la Présidente à signer tout document relatif cette décision.

9 - Le point sur la Commission « Culture - Solidarités ».

F. SIMIAN prend la parole et présente les projets pour l'année 2022 :

- Subvention CAEM : 52 000€ + remboursement des fluides CAEM à la commune de Dieulefit : 12 700 €
- Subvention aux associations culturelles : 30 000 €
- CTEAC 21/22 : 40 000 € (25 000 € DRAC / 5 000€ Région / 8 000 € Département / 2000 € CAF)
- Définition du plan d'actions pour le CTEAC 22/23 (DRAC, Région, Département)
- CTL : mise en place du diagnostic préalable 20 000 € (14 000 € DRAC, 2 500 € Département)
- Subvention à l'association « Le lien 26 » (Espace Public Internet 6 000 €/ actions d'inclusion numérique – Espace de vie sociale et projet France Service 4 000 € si embauches réalisées)
- Animations gérontologiques lors de la semaine Bleue : 500 €
- Portage des repas - Subvention aux associations sur la livraison : 3 000 €

F. SIMIAN précise que les subventions pour les associations culturelles seront votées lors du prochain Conseil Communautaire, cet oubli est la conséquence d'un changement de personnel effectué le mois dernier. A. GANDOLPHE a averti les associations de ce contretemps.

11 - Le point sur la Commission « Travaux - Bâtiments ».

F. SIMIAN donne la parole à T. DIDIER, Vice-président, en charge de la Commission « Travaux - Bâtiments ».

Il annonce que la commission a eu lieu le mois dernier pour lister l'avancement des différentes opérations et présente les projets 2022.

- Fin des travaux d'aménagement de la crèche «Picoti Picota» à Bourdeaux
Montant des travaux restants et maîtrise d'oeuvre : 126 000 €HT
Achat mobilier et électroménager : 14 000 €HT

Subvention de la CAF : 89 900 €
Subvention du Département : 54 300 €

- **Réfection de la verrière de la crèche « Les Dieul'Filous » à Dieulefit**
Montant des travaux et maîtrise d'œuvre : 65 000 €HT
Aménagement des extérieurs (cabane, aire de jeux, ...) : 33 600 €HT
Subvention de la CAF : 43 800 €
Subvention du Département : 17 700 €
- **Aménagements de la crèche « Souffle d'éveil » à La Bégude de Mazenc**
Aménagement des extérieurs (aire de jeux, rénovation façade bois) : 25 000 €HT
Subvention de la CAF : 12 500 €
Subvention du Département : 5 000 €
- **Rénovation thermique et aménagement du siège de la CCDB**
Isolation thermique des murs par l'extérieur en matériaux biosourcés (fibre de bois)
Isolation et mise en étanchéité de la toiture
Remplacement de toutes les menuiseries extérieures par des châssis double vitrage
Remplacement des 3 chaudières gaz (trésor public, logement de fonction du receveur et CCDB) par une chaudière au bois
Remplacement de la VMC simple flux par une VMC double flux
Remplacement des luminaires par des LED
Montant estimé des travaux (hors honoraires) – niveau esquisse : 583 000 € HT
Phase APS remis le 23/03/2022, APD prévu en avril-mai 2022.
Rappel : subvention de l'Etat DSIL obtenue pour 240 000 € + SDED 50 000 € + dossier à déposer pour FEDER (Mesure n°2.2.1.2 : Soutenir les mesures d'efficacité énergétique dans la rénovation et la construction des bâtiments tertiaires)
- **Aménagement de l'école de musique Intercommunale**
Mise en conformité pour l'accessibilité et sécurité incendie
Adaptation des locaux de l'ancien collège à l'activité de l'école de musique (acoustique, fonctionnement, accueil des familles et élèves).
Montant estimé des travaux à ce jour (hors honoraires) : 845 400 €HT
Rappel : subvention de l'Etat DSIL obtenue pour 220 000 € + LEADER 80 000 € + Région sollicitée (en attente) + dossier à déposer pour FEDER (Mesure n° 5.5.2.1 : Accompagner les territoires non urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes)

F. SIMIAN précise qu'une demande de report est en train de s'effectuer pour l'obtention de la DSIL sur le projet de la rénovation des locaux de la CCDB car les délais ne pourront être tenus.

T. DIDIER précise pour le projet du bâtiment de l'ancien collège (CAEM) une rencontre s'est effectuée entre le SDIS, la commune et la CCDB pour établir un découpage en unité du bâtiment (attribution de 3 unités pour la commune et 2 unités pour la CCDB) maintenant l'architecte peut honorer son travail

13 – Le point sur la Commission « Information - Communication ».

F. SIMIAN donne la parole à B. DELPAL, Vice-président, en charge de la Commission « Information – Communication », il expose les projets pour l'année 2022 :

- Bulletin semestriel en 5200 exemplaires (conception, publication et distribution) : 9 200 €TTC
- Nouveau site internet : 7 920 €TTC
- Panneau Pocket : 300 €TTC/ an

B. DELPAL précise que la commission va commencer un travail pour le bulletin de novembre sur le trentenaire de la CCDB.

Pour le nouveau site internet, une période de 7 semaines d'échanges avec les chargés de mission vient de s'achever pour élaborer l'arborescence du site. L'avancement s'établit correctement.

Pour la nouvelle application, Panneapocket, il s'agit de la télécharger gratuitement pour bénéficier des informations en temps réel.

10 – Finances et gestion du Personnel

La Présidente F. SIMIAN présente la délibération.

P. MOSSAZ demande quel budget représente ce poste ?

P. STADLER répond que ce poste correspond à un agent technique territorial à mi-temps, ce qui représente environ 15 000€. Le poste est subventionné entre 70 et 80 % par le Département.

10.1 - Création d'un poste permanent de chargé.e de mission « Espaces Naturels Sensibles - Montagne de Miélandre (Vesc) et valorisation du patrimoine naturel»..

Délibération n°15/2022 : Création d'un poste permanent de chargé.e de mission « Espaces Naturels Sensibles - Montagne de Miélandre (Vesc) et valorisation du patrimoine naturel».

La Présidente, Fabienne SIMIAN, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi de non titulaire chargé.e de mission « Espaces Naturels Sensibles - Montagne de Miélandre (Vesc) et valorisation du patrimoine naturel », en raison du transfert de la compétence pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion par la commune de Vesc qui a fait l'acquisition d'une partie de la Montagne de Miélandre en 2020.

La Présidente propose à l'assemblée, la création d'un emploi de chargé.e de mission « Espaces Naturels Sensibles - Montagne de Miélandre (Vesc) et valorisation du patrimoine naturel » de non titulaire (Article 3-3 3° de la loi n°84-53 du 26.01.1984), à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires.

La rémunération sera déterminée sur la base de la grille indiciaire de technicien territorial.

Les principales missions consisteront à :

- Piloter la démarche de reconnaissance de l'ENS local de Miélandre et de suivre les conventions de partenariat et leur renouvellement (CEN, Département de la Drôme, communes...),
- Assurer l'animation et le suivi technique, administratif et financier du plan de gestion de l'ENS (animation des instances de pilotage -dont Comité de gestion- et techniques de l'ENS),
- Animer une démarche de concertation pour l'élaboration du plan de gestion de Miélandre
- Élaborer et rédiger le plan de gestion initial et le renouvellement de la programmation,
- Assurer le pilotage et le suivi des prestations techniques et scientifiques liées,
- Faciliter les mises en relation entre partenaires locaux,
- Piloter et animer les actions de préservation, de gestion, d'entretien et d'ouverture au public,
- Valoriser le patrimoine naturel et mener des actions d'éducation à l'environnement
- Diffuser les connaissances naturalistes des sites et développer des outils pédagogiques.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE** la création d'un poste permanent de chargé.e de mission « Espace Naturel Sensible Montagne de Miélandre (Vesc) et valorisation du patrimoine naturel » à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires et ce à compter du 1er juin 2022 ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

10.2 - Ligne de trésorerie pour la Maison de la Céramique.

F. SIMIAN présente la délibération.

Délibération n°16/2022 : Ligne de trésorerie pour la Maison de la Céramique.

La Présidente, Fabienne SIMIAN, explique que le mode de financement de la formation professionnelle de céramiste par la Région, nécessite pour la régie intercommunale " Maison de la Céramique du pays de Dieulefit " de porter une trésorerie importante sur près de 7 mois.

Pour y faire face la régie souhaite ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la caisse d'épargne d'un montant de 200 000 €. La caisse d'épargne demande que la CCDB s'en porte garant.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents

- SE PORTE garant de la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € ouverte par la régie intercommunale " Maison de la Céramique du pays de Dieulefit " auprès de la caisse d'épargne;
- AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces utiles à cette décision.

F. SIMIAN expose les différents projets 2022 :

- Syndicat mixte ADN / fonctionnement du syndicat : 16 830 €
- Subvention d'investissement ADN pour 2022 : 259 800 € Syndicat Mixte Rhône Provence Baronnies - SCoT (1,12€/hab) : 11 035 €
- Fourrière animale : 8 600 € (dont 6 300 € participation au remboursement emprunt investissement fourrière)
- Syndicat départemental de la télévision : 19 700 €
- Mutualisation de services
- Intégration dans le service commun d'un agent de prévention à ½ temps = avis du comité technique du Centre de Gestion. Démarrage en janvier 2023

18 – Décisions de la Présidente.

Décision 02-2022 : Signature d'un contrat avec SIC INFRA dans le cadre d'une mission d'étude géotechnique pour la réalisation des travaux du CAEM.

CONSIDÉRANT la nécessité de confier une mission d'étude géotechnique pour la réalisation des travaux du CAEM, l'école de musique Intercommunale; après lancement d'une consultation, quatre (4) offres sont parvenues dans les délais et ont été analysées.

Après constat que les caractéristiques techniques des 4 offres étaient similaires et répondaient au cahier des charges, le classement a été effectué en fonction du prix de la prestation :

Candidats	Prix HT	Classement
ALIOS INGENIERIE	4 000 €	3
SIC INFRA	2 970 €	1
Hydrogeotechnique	4 562 €	4
EGSOL	3 245€	2

La Présidente, **CONSIDÉRANT** l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} - 1 du CMP, **DÉCIDE** de valider l'offre de la Société SIC INFRA pour un montant de 2 970 € HT.

Décision 03-2022 : Signature d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec l'agence d'Architecture « Archi 'Eco », pour la réalisation des travaux d'aménagement de la structure multi accueil « Picoti Picota » à Bourdeaux.

CONSIDÉRANT la nécessité de déposer un permis de construire modificatif pour la réalisation des travaux d'aménagement de la structure multi accueil " Picoti Picota " à Bourdeaux.

La Présidente, **DÉCIDE** de signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec l'agence d'Architecture « Arch'Eco » d'un montant de 900.00€ HT.

Décision 04-2022 : Signature d'un contrat de prestation avec SoliHa dans le cadre d'un marché public pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à un prestataire la réalisation de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH RU ; après consultation publique, dans le cadre d'un marché public, une seule offre est parvenue :

- SOLIHA pour un montant des prestations de 34 862,50 € HT

Suite à l'analyse des offres, la Présidente, **CONSIDÉRANT** cette offre bien disante conformément aux dispositions de l'article 1^{er} - 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer un marché avec SOLIHA pour un montant de 34 862.50 € HT.

Décision 05-2022 : Signature d'une mission de levés pour les locaux de la CCDB avec le cabinet géomètres experts Geovallees pour disposer de plans en format DWG.

CONSIDÉRANT la nécessité de confier une mission de levés à un géomètre afin de disposer de plans en format DWG pour la rénovation thermique et l'aménagement du bâtiment siège de la CCDB ; après lancement d'une consultation, cinq (5) offres sont parvenues dans les délais et ont été analysées.

Après constat que les caractéristiques techniques des 5 offres étaient similaires et répondaient au cahier des charges, le classement a été effectué en fonction du prix de la prestation :

Candidats	Prix HT	Classement
Rémi ALQUIER	6 320 €	6
Cabinet VALENTIN & ASSOCIES	4 530 €	3
Thierry BAUDET	4 450 €	2
GEOVALLEES	3 850 €	1
L'ATELIER FONCIER	5 650 €	5

La Présidente, **CONSIDÉRANT** l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} - 1 du CMP, **DÉCIDE** de valider l'offre de GEOVALLEES pour un montant de 3 850 € HT.

Décision 06-2022 : Signature d'un contrat de commande pour la mise en œuvre d'actions de l'Education Artistique et Culturelle (E.A.C.) avec 3 associations dans le cadre du C.T.E.A.C.

VU la délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020 pour la signature d'un avenant d'un an à la convention triennale C.T.E.A.C.,

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à des prestataires locaux des actions E.A.C. et conformément aux objectifs de la convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture (C.T.E.A.C.),

Un appel à projet a été lancé en décembre 2021, 7 propositions ont été reçues et étudiées le 3 février 2022 par le jury de sélection.

Suite à ces analyses, le classement final est le suivant :

Noms	Disciplines artistiques	Noms des projets	Classement
Association une note de partage	Musique	Le temps d'un refrain	1
Association CRAASH	Création sonore et numérique	Evadons nous, parcours sonore et interactif	2
Compagnie Karnabal	Marionnettes	Peuplés	3
Compagnie Bigre	Arts plastiques	Le village ambulante	4
Anna Puig Rosado	Photo / patrimoine	Initiation à l'art et au patrimoine	5
Grégoire Perdriaux	Musique	Création d'une musique originale de film	6
Pascale Gilles	Danse et arts	Habiter son corps	7

La Présidente **DÉCIDE** de signer un contrat de commande pour la mise en œuvre d'actions E.A.C. avec :

- L'association une note de partage pour un montant TTC de 2 000 €.
- L'association CRAASH pour un montant TTC de 2 000 €.
- La compagnie Karnabal pour un montant TTC de 2 000 €.

Les projets feront l'objet d'un contrat de commande.

Décision 07-2022 : Signature d'un contrat avec APAVE pour les missions de contrôle technique et de SPS dans le cadre des travaux de rénovation thermique et aménagement dans le bâtiment siège de la CCDB.

CONSIDÉRANT la nécessité de rechercher de prestataires pour les missions de contrôle technique et de SPS dans le cadre des travaux de rénovation thermique et aménagement dans le bâtiment siège de la CCDB et, suite à une consultation quatre (4) offres sont parvenues dans les délais.

Prestataires	Mission CT	Mission SPS	TOTAL
Drome Ardèche Coordination	4 850,00 €	3 458,00 €	3 458,00 €
APAVE	4 850,00 €	3 240,00 €	8 090,00 €
Alpes Contrôle	5 800,00 €	3 420,00 €	9 220,00 €
SOCOTEC	3 900,00 €	5 650,00 €	9 550,00 €

La Présidente, **CONSIDÉRANT** les offres les mieux disantes, **DÉCIDE** de signer un contrat avec :

- APAVE pour la mission de contrôle technique pour un montant de 4 850,00 €HT, soit 5 820,00 €TTC
- APAVE pour la mission de coordination SPS pour un montant de 3 240,00 €HT, soit 3 888,00 €TTC.

Décision 08-2022 : Signature d'un contrat de prestation pour la mise en œuvre d'actions de l'Education Artistique et Culturelle (E.A.C.) avec l'association « Ici et Ailleurs » via Radiolà dans le cadre du C.T.E.A.C.

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier une mission Education Artistique et Culturelle (E.A.C) autour du média radio et la capacité de l'association « Ici et Ailleurs » à remplir cette mission via Radiolà ; **DÉCIDE** de signer un contrat de prestation avec « Ici et Ailleurs » pour un montant de 3 420€ TTC.

Décision 09-2022 : Signature d'un contrat de prestation avec AGRIBIODROME : « accompagnement du collectif du Bassin de Montélimar vers l'élaboration de l'avant-projet pour l'abattage mobile à la ferme ».

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à un prestataire un « accompagnement du collectif du Bassin de Montélimar vers l'élaboration de l'avant-projet pour l'abattage mobile à la ferme ».

Après lancement d'une consultation en procédure adaptée (MAPA) :

une (1) offre est parvenue dans les délais et a été analysée selon les critères indiqués dans les modalités de consultation : Valeur technique (60%, notée sur 100 points) et Proposition financière (40%, notée sur 100 points).

Candidats	Note Technique pondérée	Prix DQE	Note prix pondérée	Note totale	Classement
AGRIBIODROME	60	66 400€	40	100	1

La Présidente, **CONSIDÉRANT** l'offre la mieux disante, **A DECIDÉ** de procéder à une négociation de la valeur technique et de l'offre de prix,

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la proposition de prix formulée après négociation, **DÉCIDE** de signer un contrat avec **AGRIBIODROME**, pour un montant maximum de 59 595,80 € TTC.

Décision 10-2022 : Signature d'un contrat avec ATTEST SAS pour une mission de coordination SPS dans le cadre des travaux de réfection et modification de toiture de la crèche multi accueil « Les Dieul'Filous ».

CONSIDÉRANT la nécessité de rechercher un prestataire pour la mission de coordination SPS dans le cadre des travaux réfection et modification de toiture de la crèche multi accueil « Les Dieul'filous » et, suite à une consultation une offre est parvenue dans les délais.

La Présidente, **DÉCIDE** de signer un contrat avec ATTEST SAS pour un montant de 800.00 €HT, soit 960.00 €TTC.

Décision 11-2022 : Annule et remplace la décision n°10/2022, erreur de saisie informatique du montant. Signature d'un contrat avec ATTEST SAS pour une mission de coordination SPS dans le cadre des travaux de réfection et modification de toiture de la crèche multi accueil « Les Dieul'Filous ».

CONSIDÉRANT la nécessité de rechercher un prestataire pour la mission de coordination SPS dans le cadre des travaux réfection et modification de toiture de la crèche multi accueil « Les Dieul'filous » et, suite à une consultation une offre est parvenue dans les délais.

La Présidente, explique qu'une erreur a été effectuée dans la saisie informatique du montant de l'offre, ce qui nécessite une annulation de la décision n°10/2022.

La Présidente, **DÉCIDE** de signer un contrat avec ATTEST SAS pour un montant de 880.00 €HT, soit 1056.00 €TTC.

14 – Décisions du Bureau.

Décisions du bureau n°01-2022 : Aide à l'investissement des entreprises artisanales et commerciales de la CCDB – Octroi de subventions.

- **Dossier de M Kowalski : GIRARD FRERES (LA BEGUDE DE MAZENC)**

Objet de la demande : Achat de matériel.

Montant des investissements éligibles : 6000 €

Aides demandée à la CCDB (15%) : 900 €

Remarque de la commission : Il semble démesuré à certains de demander 900 euros quand on a un chiffre d'affaire qui va être de 1000 000 € en 2022. L'entreprise n'en a à priori pas vraiment besoin.

Avis de la commission : Avis FAVORABLE

- **Dossier de M Darmstadt : SAS ALEGRIA (LA BEGUDE DE MAZENC)**

Objet de la demande : Aménagement et achat de matériel.

Montant des investissements éligibles : 27546,22 €

Aides demandée à la CCDB (15%) : 3750 €

Remarque de la commission : Seconde vague d'investissement dans cette boutique, mais première demande d'aide. Pas de dépense sur de l'économie d'énergie, le type de chauffage acheté n'est pas prévu dans le règlement.

Avis de la commission : Avis FAVORABLE

Le Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** dans le cadre du règlement d'aide en vigueur, d'attribuer la subvention ci-dessus désignée au bénéficiaire et ce jusqu'au montant maximum indiqué.

- **AUTORISE** la Présidente à signer une convention attributive de subvention et toutes pièces utiles à cette décision.

Décision du bureau n°02-2022: Aide à l'investissement des entreprises artisanales et commerciales de la CCDB – Octroi de subventions.

- **Dossier de M MANENT - MANENT DESIGN JARDIN (La Béguide de Mazenc)**

Objet de la demande : Achat de matériel (mini pelle et remorque)

Montant des investissements éligibles : 23 500 € HT

Aides demandée à la CCDB (15%): 3 525 €

Avis de la commission : Avis FAVORABLE

Le Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** dans le cadre du règlement d'aide en vigueur, d'attribuer la subvention ci-dessus désignée, au bénéficiaire et ce jusqu'au montant maximum indiqué.

- **AUTORISE** la Présidente à signer une convention attributive de subvention et toutes pièces utiles à cette décision.

Décisions du bureau n°03-2022: Aide à l'investissement des entreprises artisanales et commerciales de la CCDB – Octroi de subventions. La décision du Bureau n°03/2022 annule et remplace la décision du Bureau n°01/2022, pour erreur de numérotation de délibération intitulée : délégations de pouvoirs du Conseil Communautaire vers le Bureau.

- **Dossier de M Kowalski : GIRARD FRERES (LA BEGUDE DE MAZENC)**

Objet de la demande : Achat de matériel.

Montant des investissements éligibles : 6000 €

Aides demandée à la CCDB (15%): 900 €

Remarque de la commission :

Il semble démesuré à certains de demander 900 euros quand on a un chiffre d'affaire qui va être de 1000 000 € en 2022. L'entreprise n'en a à priori pas vraiment besoin.

Avis de la commission : Avis FAVORABLE

- **Dossier de M Darmstadt : SAS ALEGRIA (LA BEGUDE DE MAZENC)**

Objet de la demande : Aménagement et achat de matériel.

Montant des investissements éligibles : 27546,22 €

Aides demandée à la CCDB (15%): 3750 €

Remarque de la commission :

Seconde vague d'investissement dans cette boutique, mais première demande d'aide. Pas de dépense sur de l'économie d'énergie, le type de chauffage acheté n'est pas prévu dans le règlement.

Avis de la commission : Avis FAVORABLE

Le Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** dans le cadre du règlement d'aide en vigueur, d'attribuer la subvention ci-dessus désignée au bénéficiaire et ce jusqu'au montant maximum indiqué.

- **AUTORISE** la Présidente à signer une convention attributive de subvention et toutes pièces utiles à cette décision.

Décision du bureau n°04-2022: Aide à l'investissement des entreprises artisanales et commerciales de la CCDB – Octroi de subventions. La décision du Bureau n°04/2022 annule et remplace la décision du Bureau n°02/2022, pour erreur de numérotation de délibération intitulée : Délégations de pouvoirs du Conseil Communautaire vers le Bureau.

- **Dossier de M MANENT - MANENT DESIGN JARDIN (La Béguide de Mazenc)**

Objet de la demande : Achat de matériel (mini pelle et remorque)

Montant des investissements éligibles : 23 500 € HT

Aides demandée à la CCDB (15%): 3 525 €

Avis de la commission : Avis FAVORABLE

Le Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** dans le cadre du règlement d'aide en vigueur, d'attribuer la subvention ci-dessus désignée, au bénéficiaire et ce jusqu'au montant maximum indiqué.

- **AUTORISE** la Présidente à signer une convention attributive de subvention et toutes pièces utiles à cette décision.

Décision du bureau n°05-2022 : Aide à l'investissement des entreprises artisanales et commerciales de la CCDB – Octroi de subventions

- **Dossier de M Malvido : RIALISOL (Roche Saint Secret)**

Objet de la demande : Achat de petit matériel.

Montant des investissements éligibles : 5 181 €

Aides demandée à la CCDB : 777 €

Avis de la commission : AVIS FAVORABLE

- **Dossier de M Durif : JRDND (Bourdeaux)**

Objet de la demande : Aménagement d'un local commercial en vue de l'installation d'un Ostéopathe.

Montant des investissements éligibles : 40 776, 24 €, plafonné à 25000 €

Aides demandée à la CCDB : 3750 €

Avis de la commission : AVIS FAVORABLE

- **Dossier de M Dias Gomez : DGL Auto (Dieulefit)**

Objet de la demande : Aménagement et matériel

Montant des investissements éligibles : 24119 €

Aides demandée à la CCDB : 3705 €

Avis de la commission : AVIS FAVORABLE

- **Dossier de M BOREL : Le relais du Serre (MONTJOUX)**

Objet de la demande : Aménagement

Montant des investissements éligibles : 8 668 €

Aides demandée à la CCDB : 1 300 €

Avis de la commission : AVIS FAVORABLE

Le Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** dans le cadre du règlement d'aide en vigueur, d'attribuer la subvention ci-dessus désignée au bénéficiaire et ce jusqu'au montant maximum indiqué.

- **AUTORISE** la Présidente à signer une convention attributive de subvention et toutes pièces utiles à cette décision.

15 – Questions et informations diverses

F.SIMIAN donne quelques informations.

➤ SCOT

Elle rappelle que ce projet fonctionne avec des commissions composées d'élu.es.



Elle laisse la parole à G. MORENAS-MORIN qui participe à la commission 1.
 G. MORENAS-MORIN explique que dans sa commission il y a des études qui sont en cours sur le territoire du SCOT, effectuées par des bureaux d'études.

F. SIMIAN informe que plusieurs ateliers sur des items particuliers ont été tenus (études sur les paysages urbains, agricoles, politiques énergétiques et sur le dynamique démographique géographique, ressource en eau, maillages sur les services à la population).

Les enjeux de l'Etat
(priorités et territorialisation)

Enjeu 2 : Promouvoir la sobriété foncière dans un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
 Thème : étalement urbain, foncier, consommation

Une orientation à éclaircir pour en comprendre le sens et les impacts :

« Pour cela (nb: parvenir au ZAN), le phénomène d'évasion résidentielle hors de la Vallée du Rhône devra être stoppé. »
 ... « limiter au maximum la consommation foncière induite par le déport de la production de logements vers les territoires voisins du couloirs rhodaniens »

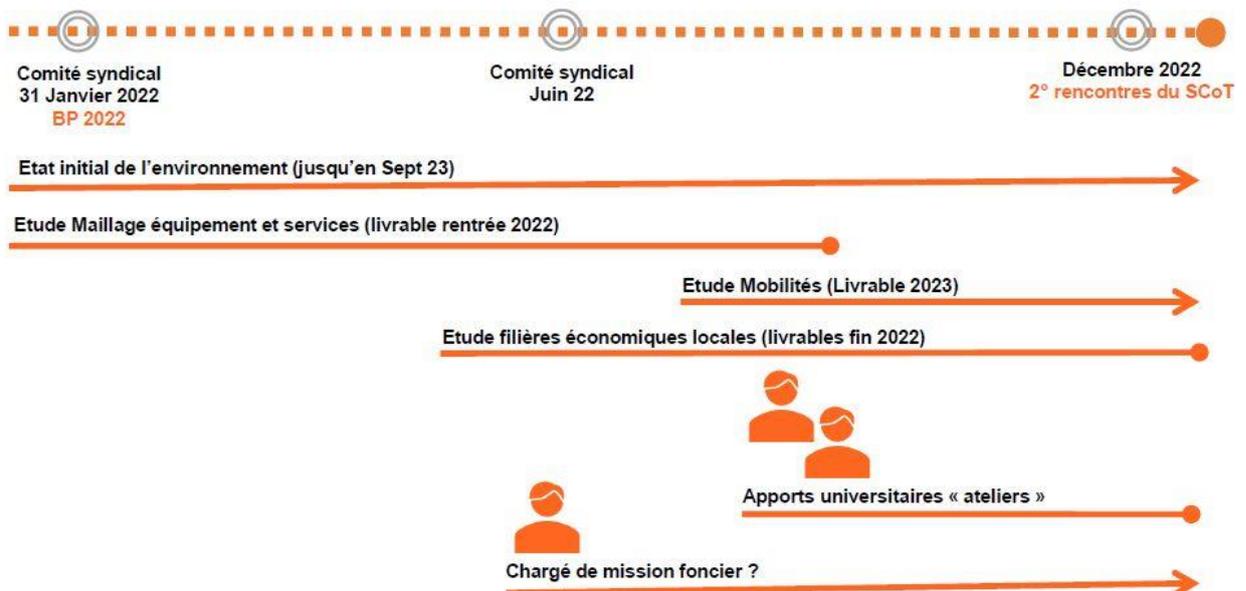
C'est-à-dire ?

Demain le PLU d'une commune hors couloir rhodanien ne pourrait plus justifier de besoins en logements par l'apport de nouvelle population ?

Bureau syndical – 31/01/2022

9

Synopsis 2022 : proposition



F. SIMIAN explique que des informations peuvent être trouvées sur <https://www.srpbf.fr>

➤ PLUi / CC Ardèche des Sources et des Volcans

F. SIMIAN informe qu'une réunion en visio conférence du groupe de travail PLUi avec des élus et agents de la CC Ardèche des Sources et des Volcans, s'est tenu le 3 mars pour échanger sur leur expérience.

Il reste à rencontrer la CC du Diois.

➤ Service Public Insertion et Emploi du département

Le Département travaille actuellement à la mise en place d'un SPIE, des groupes de travail vont être organisés avec les partenaires pour sa mise en place.

➤ Comité Départemental de la transition écologique

F. SIMIAN signale que lors du 1^{er} comité départemental de la transition écologique il a été indiqué que d'ici 2025, 5% des places de parking doivent être équipés de bornes de recharges électriques.

R. PALLUEL informe qu'il a eu un échange avec le SDED puisque ce Syndicat possède des bornes installées et que celles-ci sont très peu utilisées.

G. MORENAS-MORIN précise que le SDED a mis en place un schéma d'installation de ces bornes et en tant qu'utilisatrice cela reste compliqué pour trouver une borne fonctionnelle.

➤ Convention CUSST (Convention unique santé sécurité au travail) avec le Centre de gestion

F. SIMIAN précise que lors d'un échange avec l'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) au centre de gestion de la Drôme, celui-ci a souligné l'importance pour les communes de souscrire à la convention CUSST. Elle permet de dégager la commune de toutes responsabilités en cas d'accidents avec le personnel. Les communes ne sont pas dans l'obligation d'activer les différentes missions proposées, voire aucune.

➤ Autres

F. SIMIAN informe que M. NUCHO, Sous-Préfet de Nyons, lui a fait part que des paquetages (gel hydro alcoolique, masques FFP1 et FFP2, tests antigéniques pour les assesseurs) seront disponibles pour les communes organisatrices des élections présidentielles. Ces kits seront à retirer à la CCDB à partir de la semaine prochaine.

S. GALDEMAS souhaite prendre la parole. Il explique qu'il a rencontré des élus de la CC du Val de Drôme. Cette communauté de communes propose des prestations d'aides, de soutiens aux petites communes (mutualisation des agents, du matériel, etc) . Il souhaite savoir si la CCDB veut s'engager dans de l'aide aux petites communes ?

F. SIMIAN entend ses demandes. La difficulté, par exemple pour la secrétaire volante, est de connaître les différents logiciels de gestion de chaque commune. Peut-être que pour cette demande il serait intéressant qu'un.e secrétaire de mairie se propose pour endosser cette tâche.

P. MOSSAZ souhaiterait avoir un service de renseignements juridiques pour les élus ?

F. SIMIAN lui répond que l'AMF propose déjà ce service aux communes.

Elle propose aux élus demandeurs de créer un groupe de travail pour mener cette réflexion.

F. SIMIAN rappelle le Conseil Communautaire du 14 avril à 18h00 à Roche Saint-Secret-Béconne pour le vote des budgets primitifs.

F. SIMIAN clôt le conseil et remercie l'assemblée.

Le Conseil est clos à 21h40

